

REÇU LE :

03 MAI 2021

Mairie de  
STE-FOY-L'ARGENTIERE

# Rapport annuel

sur

## le Prix et la Qualité

du

## Service public d'eau potable



**- 2020 -**

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2020  
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

Journal of Management Studies

Volume 45, Number 1, February 2012

Journal of Management Studies

<b>I.</b>	<b>CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE PUBLIC .....</b>	<b>4</b>
	A. ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE .....	4
	B. ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE .....	4
	C. CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE .....	5
	1. Mode de gestion au 31 décembre 2020 .....	5
	D. PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE .....	5
	E. CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT .....	6
	F. RESSOURCES .....	7
	1. Points de prélèvement (année civile) .....	7
	2. Importations d'eau (année civile) .....	7
	3. Total des volumes d'eau potable (année civile) .....	7
	4. Evolution des volumes d'eau potable produits et importés (année civile) .....	7
	G. NOMBRE D'ABONNEMENTS .....	8
	1. Evolution du nombre total d'abonnements .....	8
	2. Répartition des abonnements par commune .....	9
<b>II.</b>	<b>VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION, FACTURES ET COMPTABILISES .....</b>	<b>11</b>
	A. BILAN DES VOLUMES .....	11
	1. Détail des exportations d'eau (année civile) .....	11
	2. Evolution des volumes vendus aux abonnés et exportés (période de relève) .....	12
	B. LONGUEUR DU RESEAU .....	12
<b>III.</b>	<b>TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC .....</b>	<b>13</b>
	A. FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR .....	13
	B. PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE .....	13
	1. Redevance de pollution domestique par commune .....	13
	2. Le prix de l'eau .....	15
	3. Evolution du prix et des composantes du tarif depuis 2010 .....	16
	4. Evolution du prix du m <sup>3</sup> d'eau .....	17
	5. Prix de l'eau pour les abonnés de Bussières et de Ste Agathe en Donzy .....	18
	C. TARIFICATION DES VENTES D'EAU EN GROS .....	19
	D. RECETTES D'EXPLOITATION .....	19
	1. Recettes de la collectivité .....	19
	2. Recettes de l'exploitant .....	19
<b>IV.</b>	<b>INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE .....</b>	<b>20</b>
	A. QUALITE DE L'EAU .....	20
	B. PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU .....	20
	C. CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU .....	21
	D. PERFORMANCE DU RESEAU .....	22
	E. RENOUELEMENT DES RESEAUX .....	23
	F. CONTINUTE DU SERVICE .....	24
	G. DELAI D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS POUR LES NOUVEAUX ABONNES .....	24
	H. DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE .....	24
	I. TAUX D'IMPAYES .....	24
	J. TAUX DE RECLAMATIONS .....	25
	K. DEGREVEMENTS SUR LES FACTURES D'EAU .....	25
	L. PERFORMANCE DU CENTRE D'APPEL .....	25
<b>V.</b>	<b>FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE .....</b>	<b>26</b>
	A. TRAVAUX ENGAGES OU FINALISES AU COURS DE L'EXERCICE .....	26
	B. PRESENTATION DU PROGRAMME PLURIANNUEL DE TRAVAUX 2021 .....	26
	C. ETAT DE LA DETTE .....	26
	D. AMORTISSEMENTS REALISES .....	27
<b>VI.</b>	<b>ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE .....</b>	<b>27</b>
	A. AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE .....	27
	B. OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE .....	27
<b>VII.</b>	<b>TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS .....</b>	<b>28</b>



## C. Conditions d'exploitation du service

### 1. Mode de gestion au 31 décembre 2020

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est SUEZ en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1<sup>er</sup> avril 2010. Initialement, la durée du contrat de 12 ans prenait fin le 31 mars 2022. Dans le cadre d'un avenant n°5 au contrat de D.S.P, celui-ci a été prolongé de 9 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2022 (voir ci-dessous).

Des avenants ont modifié le contrat initial :

Avenant n°	Date	Objet
1	01/04/2010	<ul style="list-style-type: none"><li>Intégration de SAINT ROMAIN EN JAREZ dans le périmètre affermé.</li></ul>
2	01/01/2014	<ul style="list-style-type: none"><li>Mise en œuvre de la réforme de la réglementation visant la prévention des dommages causés aux réseaux.</li></ul>
3	01/04/2015	<ul style="list-style-type: none"><li>Réajustement du montant alloué au renouvellement.</li><li>Modification de la durée de renouvellement des compteurs de diamètre 15 mm en passant de 22 ans à 25 ans avec un âge moyen maximal de 14 ans.</li><li>Prise en compte de la réalisation des travaux concessifs.</li><li>Mise en place d'un engagement de performance basé sur l'Indice Linéaire de Perte en remplacement d'un engagement calculé sur le rendement.</li><li>Remplacement de la pénalité financière par un challenge « Bonus - Malus ».</li><li>Suppression de l'engagement sur l'édition automatique des devis.</li><li>Augmentation du fond dédié aux dégrèvements liés aux surconsommations éligibles à la Loi « Warsmann ».</li><li>Harmonisation des tranches de facturation pour les ventes d'eau en gros.</li></ul>
4	01/01/2017	<ul style="list-style-type: none"><li>Intégration de STE FOY L'ARGENTIERE et de la partie du bourg de MONTROMANT dans le périmètre affermé.</li></ul>
5	01/01/2018	<ul style="list-style-type: none"><li>Intégration de BUSSIÈRES, STE AGATHE EN DONZY et RIVERIE dans le périmètre du contrat de délégation.</li><li>Prise en compte de la Loi « Hamon » dans le processus d'abonnement au service de l'eau.</li><li>Prise en compte de la Loi « Brottes » interdisant les coupures d'eau, en adoptant une procédure de recouvrement.</li><li>Adaptation des jours d'ouverture du point d'accueil des usagers.</li><li>Modification du règlement de service.</li><li>Adoption d'un bordereau de travaux permettant la réalisation des contrôles réglementaires dans le cadre de la D.E.C.I.</li><li>Prolongation du contrat de 9 mois soit jusqu'au 31 décembre 2022.</li></ul>
6	01/03/2020	<ul style="list-style-type: none"><li>Intégration des ouvrages de la sécurisation du Secteur Nord :<ul style="list-style-type: none"><li>Réservoir d'eau potable 2 x 400 m<sup>3</sup> à VILLECHENEVE</li><li>Station de pompage 2 x 100 m<sup>3</sup>/h à PANISSIÈRES</li></ul></li><li>Sortie de l'inventaire des ouvrages suivants :<ul style="list-style-type: none"><li>Réservoir du Bourg à VALFLEURY (200 m<sup>3</sup>)</li><li>Réservoir du Bas Service à STE FOY L'ARGENTIERE (400 m<sup>3</sup>)</li><li>Réservoir du Reynaud à BUSSIÈRES (100 m<sup>3</sup>)</li><li>Réservoir de Saint Albin à BUSSIÈRES (300 m<sup>3</sup>)</li><li>Station de pompage de Sevard à BUSSIÈRES</li><li>Station de pompage du Rampeau à BUSSIÈRES</li></ul></li><li>Suppression de la maison de RIVERIE.</li><li>Prix supplémentaires dans le bordereau des prix unitaires pour la fourniture d'hydrophones et la réalisation d'opérations de type « scanner » concomitantes.</li><li>Tarifs SUEZ et conditions de la fourniture d'eau spécifique au SMHAR (Syndicat Mixte Hydraulique Agricole du Rhône).</li></ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>Création d'un fonds dédié à des travaux d'économies d'énergie pour un montant de 10 000 € / an (somme fixe jusqu'à l'échéance du contrat) dès la mise en place de « Aquadvanced Energie ».</li> </ul>
--	--	--

#### **D. Prestations assurées dans le cadre du service**

Les prestations confiées à SUEZ sont les suivantes :

<b>Gestion du service</b>	Application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs.
<b>Gestion des abonnés</b>	Accueil des usagers, facturation, recouvrement, traitement des doléances client.
<b>Mise en service</b>	des branchements.
<b>Entretien</b>	de la voirie, des branchements, des canalisations, des captages, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques, des forages, des ouvrages de traitement, du génie civil.
<b>Renouvellement</b>	des branchements, des canalisations < 6 m et canalisations liées aux ouvrages, des compteurs, des vannes et accessoires hydrauliques, des équipements électromécaniques, des équipements hydrauliques de traitement et pompage, des installations électriques et informatiques, du matériel de téléalarme – télésurveillance – télégestion, des clôtures et portails.

La collectivité prend en charge :

<b>Renouvellement</b>	des canalisations > 6 m.
<b>Réhabilitation</b>	des puits, du génie civil des ouvrages de production et de stockage, de la mise en sécurité des sites.

#### **E. Conventions d'import ou d'export**

Lien contractuel	Sens	Usage	Cocontractant	Date d'effet	Durée [an]
Convention	Export	Permanent	BALBIGNY	01/01/2006	1 an renouvelable
Convention	Export	Permanent	CHAZELLES SUR LYON	01/01/2006	1 an renouvelable
Convention	Export	Permanent	EPERCIEUX SAINT PAUL	01/01/2006	1 an renouvelable
Convention	Export	Permanent	MARCENOD (St Etienne Métropole)	01/01/2006	1 an renouvelable
Convention	Export	Permanent	PAVEZIN (St Etienne Métropole)	01/09/2018	1 an renouvelable
Convention	Export	Permanent	SAINT-GALMIER (St Etienne Métropole)	01/01/2006	1 an renouvelable
Convention	Export	Permanent	SAINTE-CROIX EN JAREZ (St Etienne Métropole)	01/01/2006	1 an renouvelable
Convention	Export	Permanent	SIDE DU SUD-OUEST LYONNAIS	01/01/2006	1 an renouvelable
Convention	Export	Permanent	SIE du GANTET	01/01/2006	1 an renouvelable
Convention	Export	Permanent	SIE DE LA RÉGION DE TARARE	01/01/2006	1 an renouvelable
Convention	Export	Permanent	SAINT-HEAND (St Etienne Métropole)	01/01/2008	1 an renouvelable
Convention	Export	Permanent	SAINT-MARTIN LA PLAINE (St Etienne Métropole)	01/01/2008	1 an renouvelable
Convention	Export	Permanent	SORBIERS (St Etienne Métropole)	01/01/2008	1 an renouvelable
Convention	Export	Permanent	CHATEAUNEUF (St Etienne Métropole)	01/10/2010	1 an renouvelable
Convention	Import / Export	Secours	SMEP RHÔNE-SUD	20/02/1989	10 ans renouvelable
Convention	Import / Export	Secours	SMEP SAÔNE-TURDINE	01/01/2003	10 ans renouvelable
Convention	Import / Export	Secours	AMPUIS	01/01/2017	10 ans
Convention	Import / Export	Permanent	CC du PILAT RHODANIEN	01/01/2018	10 ans

## F. Ressources en eau

### 1. Points de prélèvement (année civile)

Ouvrage	Capacité de production [m³/j]	Prélèvement 2019 [m³]	Prélèvement 2020 [m³]	Variation 2019 / 2020
Captages de l'île du Grand Gravier à GRIGNY Prélèvement en nappe souterraine	36 000	5 811 982	6 035 050	3,9%
Source du Bessy à MONTROMANT	-	2 520	2 413	4,4%

### 2. Importations d'eau (année civile)

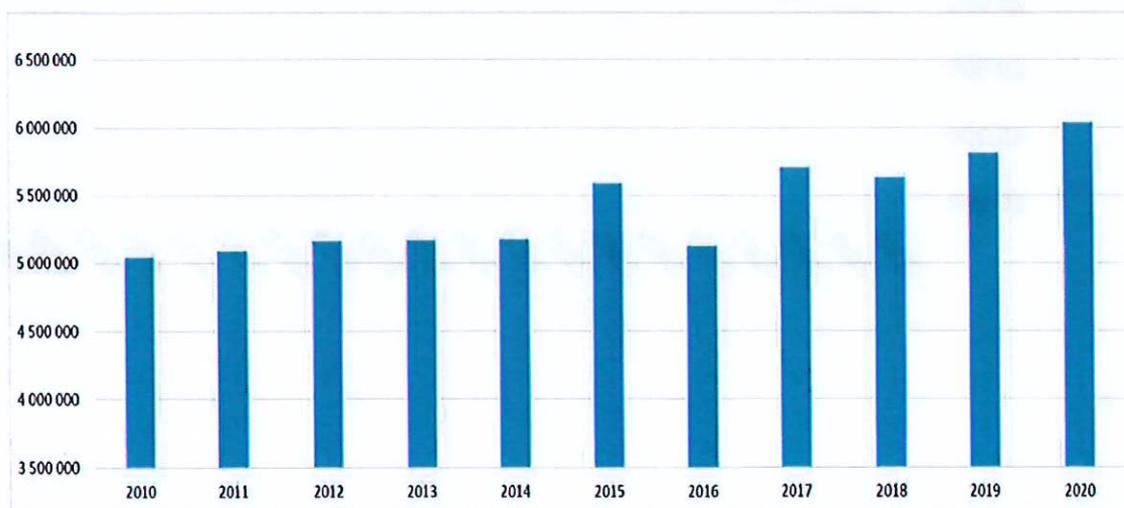
Import depuis	Importé en 2019 [m³]	Importé en 2020 [m³]
AMPUIS	0	0
CC du PILAT RHODANIEN	3 804	2 815
SMEP RHÔNE - SUD	0	0
SMEP SAÔNE - TURDINE	25 620	78 549

### 3. Total des volumes d'eau potable (année civile)

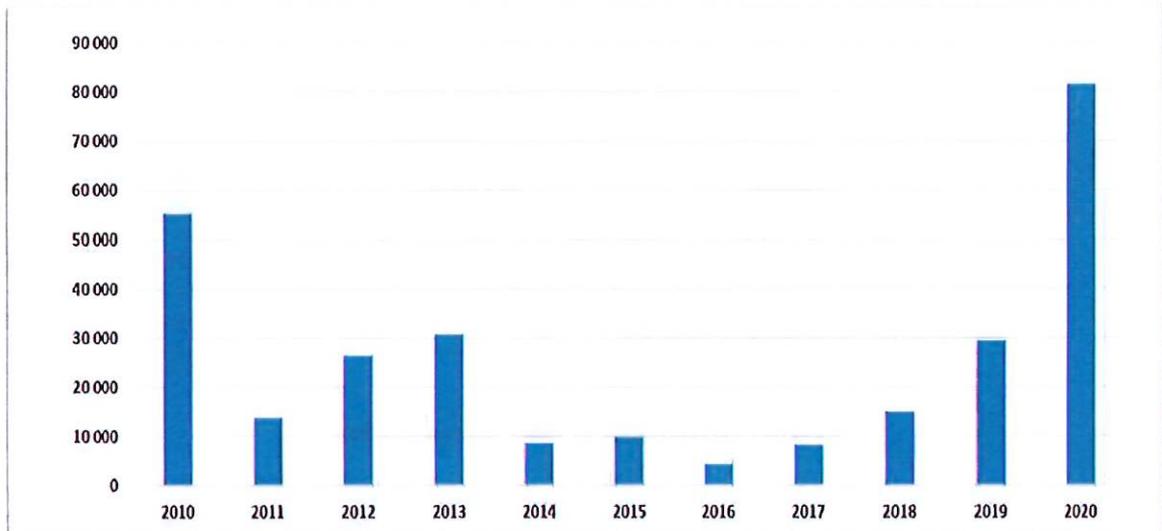
Total des ressources [m³]	2019	2020	Variation
Ressources propres	5 814 502	6 037 463	3,8%
Importations	29 424	81 364	+ 176,5 %
Total général	5 843 926	6 118 827	+ 4,7%

### 4. Evolution des volumes d'eau potable produits et importés (année civile)

#### Volume produit



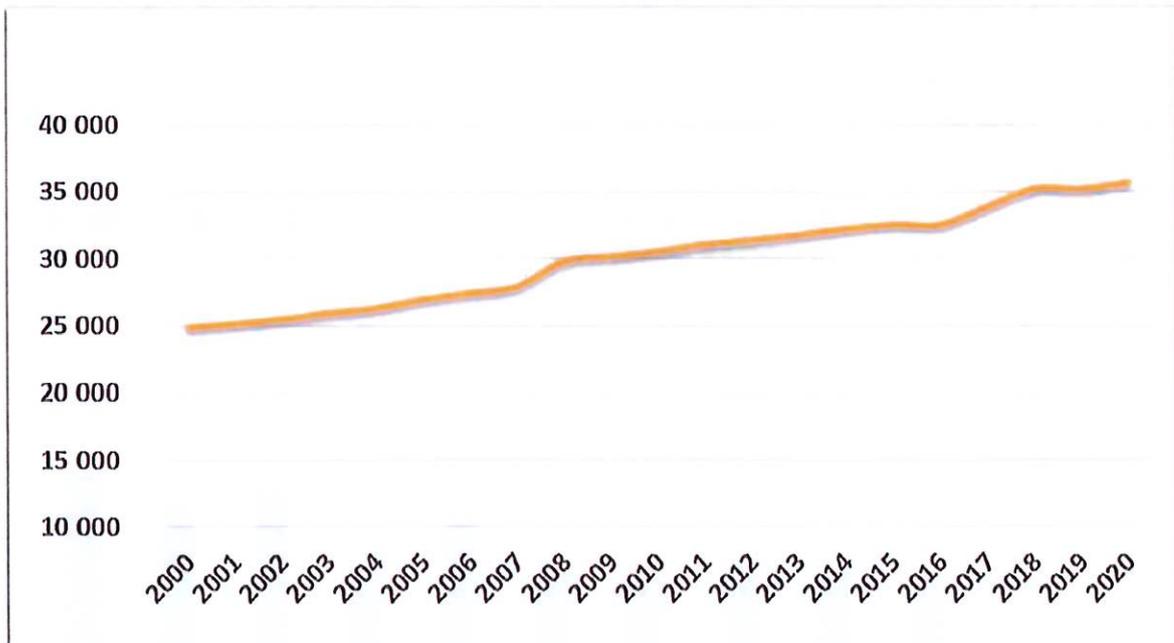
## Volume importé



## **G. Nombre d'abonnements**

Abonnements	2018	2019	2020	Variation
Nombre total d'abonnements	35 204	35 176	35 649	+1,35 %

### 1. Evolution du nombre total d'abonnements



## 2. Répartition des abonnements par commune

AFFOUX	156
AMPUIS *	71
AVEIZE	410
BEAUVALLON*	1 212
BESSENEY	1 086
BIBOST	263
BRULLIOLES	385
BRUSSIEU	545
BUSSIÈRES	768
CHABANIERE	1 893
CHAMBOST LONGESSAIGNE	474
CHATELUS	74
CHAUSSAN	414
CHEVRIÈRES	485
CIVENS	643
COISE	321
CONDRIEU *	287
COTTANCE	357
DARGOIRE	216
DUERNE	340
ECHALAS	775
ESSERTINES EN DONZY	236
GREZIEU LE MARCHE	397
HAUTE RIVOIRE	642
JAS	119
LA CHAPELLE SUR COISE	218
LARAJASSE	790
LES HAIES	309
LES HALLES	217
LOIRE SUR RHONE *	110
LONGES	385
LONGESSAIGNE	269
MARINGES	305
MEYS	373
MONTCHAL	281
MONTROMANT	204
MONTROTTIER	682
NERONDE	317
PANISSIÈRES	1 505
POMEYS	473
POUILLY LES FEURS	587
RIVERIE	163
RONTALON *	128

ROZIER EN DONZY	703
SALT EN DONZY	235
SALVIZINET	280
SOUZY	383
ST ANDRE LA COTE	125
ST BARTHELEMY LESTRA	311
ST CHRISTO EN JAREZ	809
ST CLEMENT LES PLACES	297
ST CYR LES VIGNES	447
ST CYR SUR LE RHONE *	377
ST DENIS SUR COISE	266
ST GENIS L'ARGENTIERE	460
ST JULIEN SUR BIBOST	291
ST LAURENT DE CHAMOUSSET	1015
ST MARTIN EN HAUT	1 834
ST MARTIN LESTRA	415
ST MEDARD EN FOREZ	438
ST ROMAIN EN GAL *	168
ST ROMAIN EN GIER	242
ST ROMAIN EN JAREZ	535
ST SYMPHORIEN SUR COISE	2 079
STE AGATHE EN DONZY	71
STE CATHERINE	449
STE FOY L'ARGENTIERE	814
TARTARAS	373
TREVES	291
TUPIN ET SEMONS *	200
VALEILLE	275
VALFLEURY	285
VILLECHENEVE	419
VIOLAY	598
VIRIGNEUX	279
	<b>35 649</b>

\* Communes desservies partiellement.

## II. Volumes mis en distribution, facturés et comptabilisés

Les volumes vendus aux abonnés sont issus des relève des compteurs des particuliers effectuées entre janvier et juin 2019, et entre janvier et juin 2020. La consommation correspond donc à l'année 2019 pour les abonnés relevés en janvier et à la période de juin 2019 à mai 2020 pour les abonnés relevés en juin.

Afin de comparer des volumes correspondants le plus possible à une même période, le Syndicat a décidé que le calcul des indicateurs de performance se ferait sur la période de relève des compteurs. La période de relève s'étalant sur 6 mois, les volumes produits, importés et exportés sont donc recalculés sur une période « moyenne » d'avril 2019 à mars 2020 pour l'exercice 2020.

### A. Bilan des volumes

Volumes [m <sup>3</sup> ]	Période		Variation
	2019	2020	
<i>Sur l'année civile</i>			
Volume produit	5 814 502	6 035 050	+ 3,8 %
Volume importé	29 424	81 364	+ 176,5 %
Volume exporté	358 429	403 497	+ 12,6 %
<b>Volume mis en distribution</b>	<b>5 485 497</b>	<b>5 712 917</b>	<b>+ 4,15%</b>
Volume facturé aux particuliers	2 518 969	2 480 151	- 1,5 %
Volume facturé aux collectivités	114 036	95 644	- 16,1 %
Volume facturé aux autres clients	673 124	663 827	- 1,4 %
<b>Volume facturé aux abonnés</b>	<b>3 306 129</b>	<b>3 239 622</b>	<b>- 2,0 %</b>
<i>Sur la période de relève « moyenne »</i>	<i>avril 2018 à mars 2019</i>	<i>avril 2019 à mars 2020</i>	
Volume produit	5 722 662	5 779 523	+ 1,0 %
Volume importé	15 642	31 078	+ 98,7 %
Volume exporté	364 044	376 407	+3,4 %
<b>Volume mis en distribution</b>	<b>5 374 249</b>	<b>5 434 194</b>	<b>+ 1,1 %</b>
<i>Sur la période de relève</i>	<i>Janv - Juin 2018 à Janv - Juin 2019</i>	<i>Janv - Juin 2019 à Janv - Juin 2020</i>	
<b>Volume comptabilisé</b>	<b>3 422 393</b>	<b>3 315 685</b>	<b>- 3,1 %</b>
<b>- dont volume facturé</b>	<b>3 306 129</b>	<b>3 230 795</b>	<b>- 2,3 %</b>

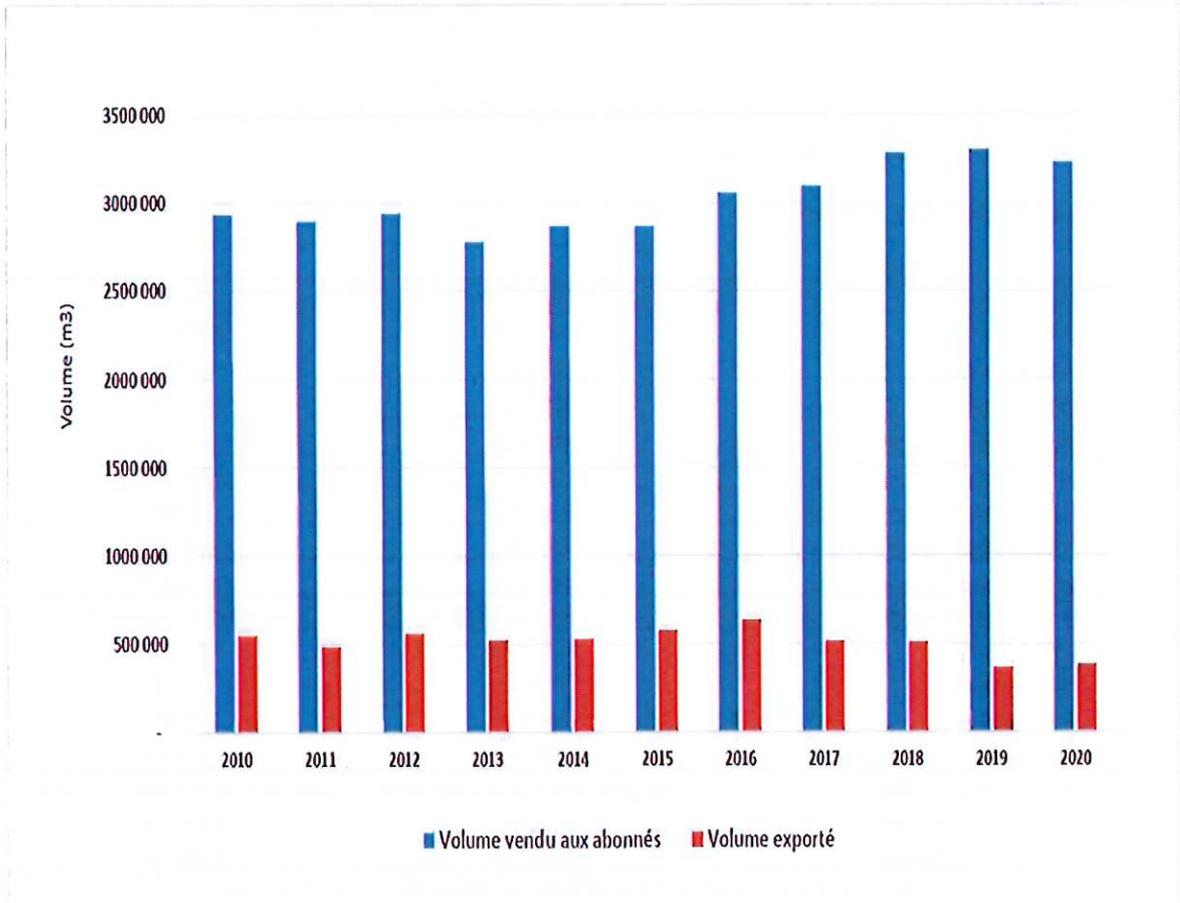
La consommation moyenne par abonné sur la période de relève est de : 93 m<sup>3</sup> par an.

### 1. Détail des exportations d'eau (année civile)

Export vers	Exporté en 2019 [m <sup>3</sup> ]	Exporté en 2020 [m <sup>3</sup> ]
BALBIGNY	1153	908
CHAZELLES SUR LYON	49 368	89 106
EPERCIEUX SAINT PAUL	35 036	37 141
MARCENOD	8 194	11 187
PAVEZIN	11 136	20 323
SAINTE-CROIX EN JAREZ	6 722	8 268
SAINTE-GALMIER *	164 282*	129 489
SAINTE-HEAND	13 453	15 704
SAINTE-MARTIN LA PLAINE	819	918
SIDE SUD-OUEST LYONNAIS	1 433	1 663
SIE GANTET	21 199	22 305
SIE RÉGION DE TARARE	13 504	14 759
SORBIERS	2 298	3 225
CHATEAUNEUF	1 544	1 823
CC du PILAT RHODANIEN	2 997	4 079
Interconnexion :		
SMEP RHÔNE-SUD	896	939
SMEP SAÔNE-TURDINE	35 531	46 189
AMPUIS	0	0
<b>Volume total exporté (Vente et interco.)</b>	<b>369 565</b>	<b>403 497</b>

\* Rattrapage des volumes 2017 et 2018, sur la base d'un volume d'achat de 140 000 m<sup>3</sup>/ par an (convention).

## 2. Evolution des volumes vendus aux abonnés et exportés (période de relève)



### B. Longueur du réseau

	31/12/2019	31/12/2020	Commentaire
Linéaire du réseau hors branchements en km	2 155	2 163	Le réseau est totalement intégré sur le SIG

### III. Tarification et recettes du service public

#### **A. Fixation des tarifs en vigueur**

- L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part Syndicale.  
Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :
  1. Comité Syndical du 22 novembre 2019, fixation du prix de l'eau au 1<sup>er</sup> janvier 2020.
  2. Comité Syndical du 27 novembre 2020, fixation du prix de l'eau au 1<sup>er</sup> janvier 2021.
- Les tarifs concernant la part de SUEZ sont fixés par le contrat et indexés semestriellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.
- Les redevances sont fixées par les organismes concernés (Agences de l'Eau).
- Le service est assujéti à la TVA (maintenue à 5,5 %).

#### **B. Prix du service de l'eau potable**

Le prix du service comprend :

- une partie fixe ou abonnement.
- une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable.

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement au cours du premier semestre.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée (50 % de l'année précédente).

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, seules les communes de BUSSIERES et STE AGATHE EN DONZY ont un tarif différencié.

Autre point :

	01/01/2021
Frais d'accès au service perçus par SUEZ (en € TTC)	40,79

La collectivité ne perçoit pas de frais d'accès au service.

#### **1. Redevance de pollution domestique par commune**

La redevance de pollution domestique est reversée aux agences de l'eau concernées. Son montant, en € par m<sup>3</sup>, est calculé chaque année par ces organismes receivers.

Elle varie selon les communes du service.

	1 <sup>er</sup> janvier 2020	1 <sup>er</sup> janvier 2021
AFFOUX	0.27	0.28
AMPUIS	0.27	0.28
AVEIZE	0.27	0.28
BEAUVALLON	0.27	0.28
BESSEY	0.27	0.28
BIBOST	0.27	0.28
BRULLIOLES	0.27	0.28
BUSSIERES	0.23	0.23
BRUSSIEU	0.27	0.28
CHABANIERE	0.27	0.28
CHAMBOST LONGESSAIGNE	0.23	0.23
CHATELUS	0.23	0.23
CHAUSSAN	0.27	0.28
CHEVRIERES	0.23	0.23
CIVENS	0.23	0.23
COISE	0.23	0.23
CONDRIEU	0.27	0.28
COTTANCE	0.23	0.23
DARGOIRE	0.27	0.28

DUERNE	0.23	0.23
ECHALAS	0.27	0.28
ESSERTINES EN DONZY	0.23	0.23
GREZIEU LE MARCHE	0.27	0.28
HAUTE RIVOIRE	0.23	0.23
JAS	0.23	0.23
LA CHAPELLE SUR COISE	0.23	0.23
LARAJASSE	0.23	0.23
LES HAIES	0.27	0.28
LES HALLES	0.27	0.28
LOIRE SUR RHONE	0.27	0.28
LONGES	0.27	0.28
LONGESSAIGNE	0.23	0.23
MARINGES	0.23	0.23
MEYS	0.27	0.28
MONTCHAL	0.23	0.23
MONTROMANT	0.27	0.28
MONTROTTIER	0.27	0.28
NERONDE	0.23	0.23
PANISSIERES	0.23	0.23
POMEYS	0.23	0.23
POUILLY LES FEURS	0.23	0.23
RIVERIE	0.27	0.28
RONTALON	0.27	0.28
ROZIER EN DONZY	0.23	0.23
SAINT ANDRE LA COTE	0.23	0.23
SAINT BARTHELEMY LESTRA	0.23	0.23
SAINT CHRISTO EN JAREZ	0.23	0.23
SAINT CLEMENT LES PLACES	0.23	0.23
SAINT CYR LES VIGNES	0.23	0.23
SAINT CYR SUR LE RHONE	0.27	0.28
SAINT DENIS SUR COISE	0.23	0.23
SAINTE AGATHE EN DONZY	0.23	0.23
SAINTE CATHERINE	0.23	0.23
SAINTE FOY L'ARGENTIERE	0.27	0.28
SAINT GENIS L'ARGENTIERE	0.27	0.28
SAINT JULIEN SUR BIBOST	0.27	0.28
SAINT LURENT DE CHAMOUSSET	0.27	0.28
SAINT MARTIN EN HAUT	0.23	0.23
SAINT MARTIN LESTRA	0.23	0.23
SAINT MEDARD EN FOREZ	0.23	0.23
SAINT ROMAIN EN GAL	0.27	0.28
SAINT ROMAIN EN GIER	0.27	0.28
SAINT ROMAIN EN JAREZ	0.27	0.28
SAINT SYMPHORIEN SUR COISE	0.23	0.23
SALT EN DONZY	0.23	0.23
SALVIZINET	0.23	0.23
SOUZY	0.27	0.28
TARTARAS	0.27	0.28
TREVES	0.27	0.28
TUPIN & SEMONS	0.27	0.28
VALEILLE	0.23	0.23
VALFLEURY	0.27	0.28
VILLECHENEVE	0.23	0.23
VIOLAY	0.23	0.23
VIRIGNEUX	0.23	0.23

Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, on compte 2 valeurs différentes de la redevance de pollution domestique appliquées aux communes du Syndicat :

Agence de l'eau	Valeur de la redevance pollution	Nombre de communes	Nombre d'abonnés
Rhône-Méditerranée-Corse	0,28 €	36	16 115
Loire-Bretagne	0,23 €	39	19 534

## 2. Le prix de l'eau

### a) Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	Tarif au 1/01/2020	Tarif au 1/01/2021 <sup>*</sup>	Variation
<b>Part de l'exploitant</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement	50,50	53,04	+ 5,03 %
Part Proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ] (Tranches en m <sup>3</sup> /an)	N° 1 (0 à 100 m <sup>3</sup> )	0,6625	0,6872	+ 3,73 %
	N° 2 (101 à 1 500 m <sup>3</sup> )	0,8053	0,8353	+ 3,73 %
	N° 3 (au-delà de 1 500 m <sup>3</sup> )	0,5650	0,5860	+ 3,72 %
<b>Part de la collectivité<sup>*</sup></b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire	47,44	47,44	0 %
Part Proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ] (Tranches en m <sup>3</sup> /an)	N° 1 (0 à 100 m <sup>3</sup> )	1,3549	1,3576	+ 0,2 %
	N° 2 (101 à 1 500 m <sup>3</sup> )	1,3549	1,3576	+ 0,2 %
	N° 3 (au-delà de 1 500 m <sup>3</sup> )	1,3442	1,3576	+ 1,01 %
<b>Redevances</b>				
Agence de l'Eau [€/m <sup>3</sup> ]	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	0,062	0,070	12,87 %
Agence de l'Eau [€/m <sup>3</sup> ]	Redevance pollution domestique	0,23	0,23	0 %
Taxe	TVA	5.5 %	5.5 %	0,0 %

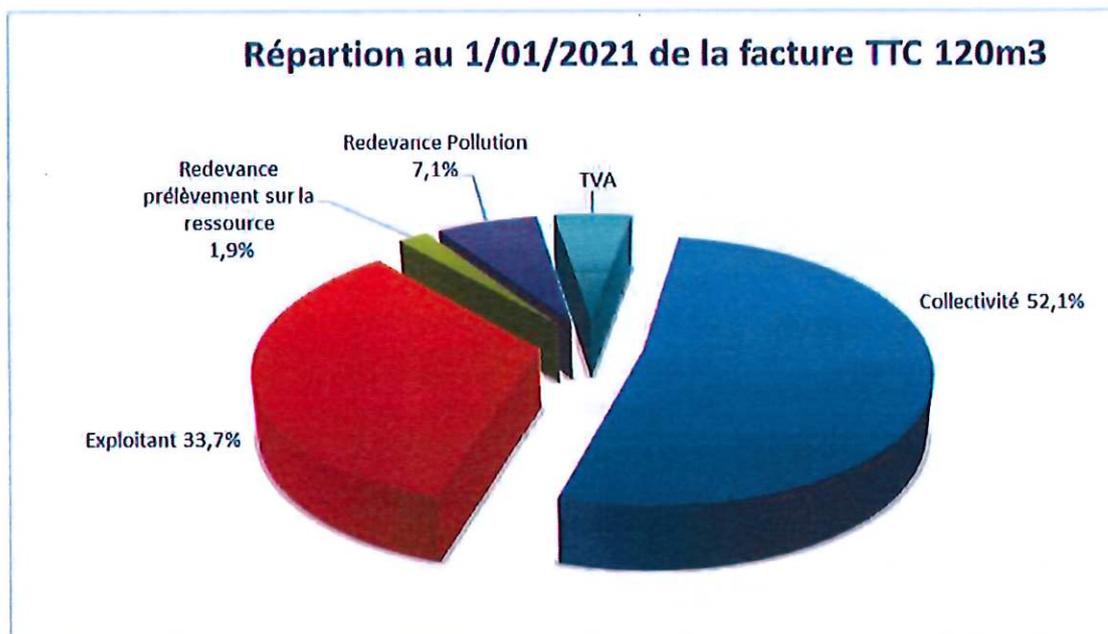
<sup>\*</sup> Délibération du Comité Syndical du 27 novembre 2020

### b) Composantes de la facture 120 m<sup>3</sup> d'un usager (€ TTC) <sup>1</sup>

	Désignation	M <sup>3</sup>	Prix unitaire 1 /01/ 2021	Montant au 1/01/2021
<b>Part de l'exploitant</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement		53,04	53,04
Consommation [€ HT/m <sup>3</sup> ]	(0 à 100 m <sup>3</sup> )	100	0,6872	68,72
	(101 à 1 500 m <sup>3</sup> )	20	0,8353	16,71
<b>Part de la collectivité</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement		47,44	47,44
Consommation [€ HT/m <sup>3</sup> ]	(0 à 100 m <sup>3</sup> )	100	1,3576	135,76
	(101 à 1 500 m <sup>3</sup> )	20	1,3576	27,15
<b>Tiers</b>				
Agence de l'Eau [€ HT/an]	Redevance prélèvement	120	0,070	8,40
Agence de l'Eau [€ HT/m <sup>3</sup> ]	Redevance pollution domestique	120	0,23 <sup>2</sup>	27,60
<b>Total HT en €</b>				384,82
<b>Taxe</b>				21,16
<b>Total TTC 120 m<sup>3</sup> en €</b>				405,98
<b>Soit le m<sup>3</sup> TTC en €</b>				3,38

- <sup>1</sup> Le prix au m<sup>3</sup> est calculé pour une consommation annuelle de 120 m<sup>3</sup> (référence INSEE). Le prix TTC du service au m<sup>3</sup> (pour 120 m<sup>3</sup>) doit être calculé en intégrant toutes les taxes (TVA) et les redevances (redevance de prélèvement sur la ressource et redevance de pollution domestique).
- <sup>2</sup> Le prix TTC du service au m<sup>3</sup> (pour 120 m<sup>3</sup>) est calculé en prenant le montant de la redevance pollution correspondant au plus grand nombre d'abonnés. Les 39 communes du Syndicat ayant une redevance de pollution domestique de 0,23 €/m<sup>3</sup> (Loire Bretagne) représentent le plus grand nombre d'abonnés.

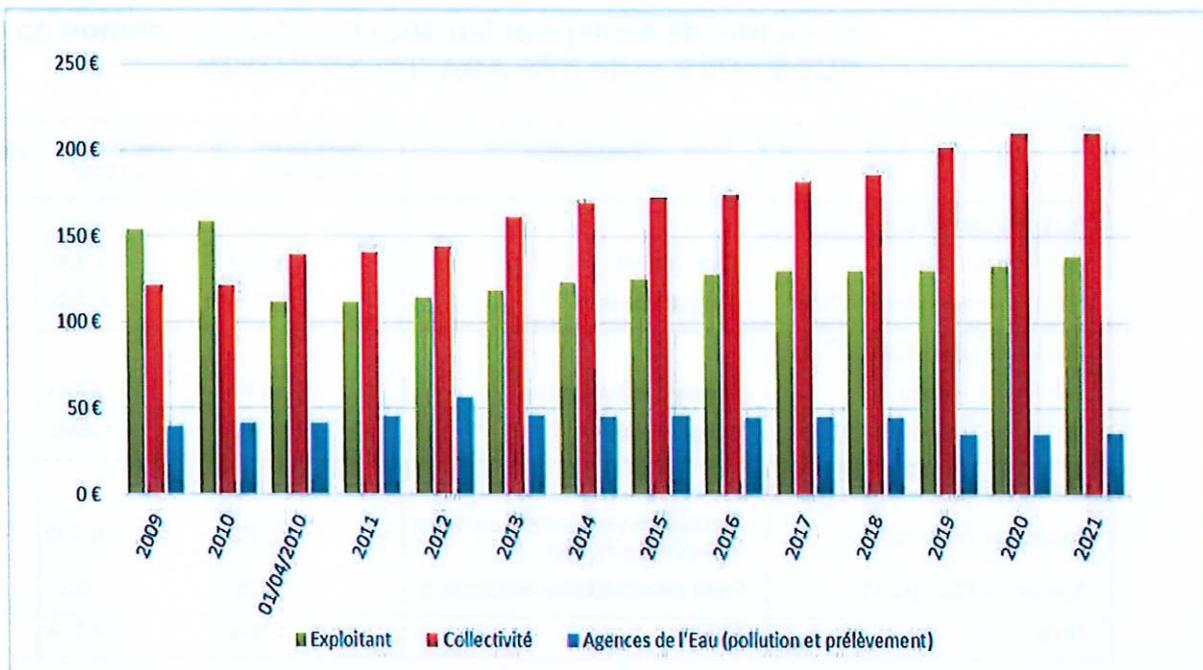
Part de la part fixe par rapport à l'ensemble du montant hors taxes : 26,1 % au 1<sup>er</sup> janvier 2021.



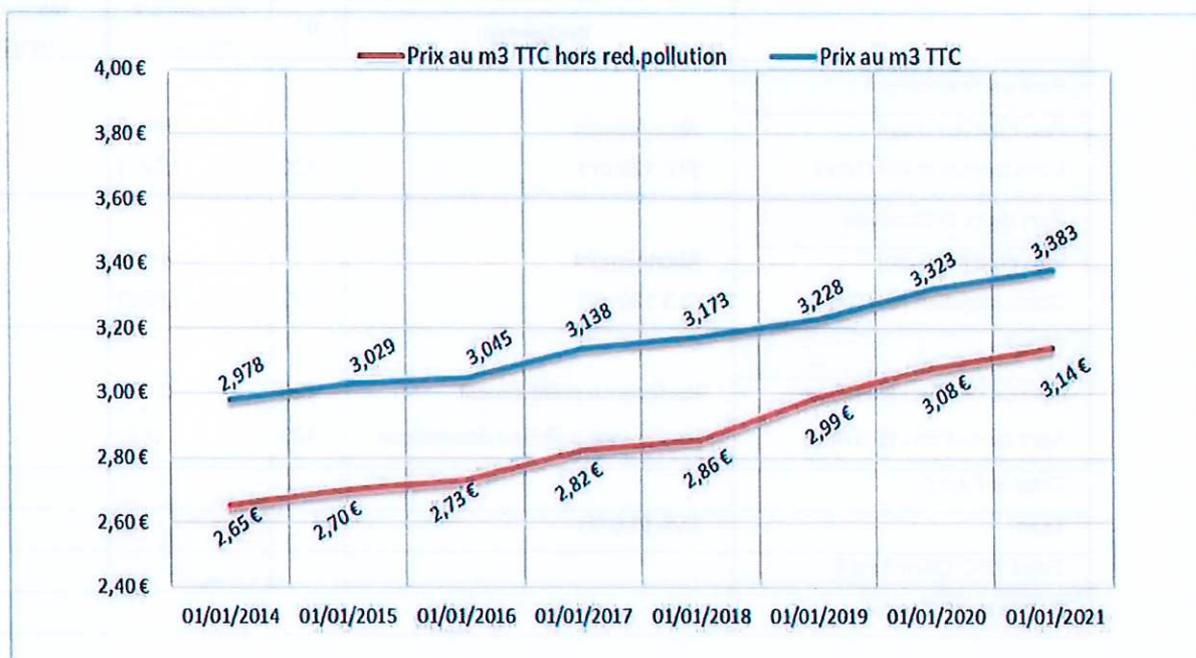
### 3. Evolution du prix et des composantes du tarif depuis 2010

Composantes de la facture d'un usager consommant 120 m<sup>3</sup>

Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]	Σ Redevances [€]	Total HT [€]	Total TTC
2010	158,57	121,30	41,02	320,89	338,54
1/04/2010	111,50	139,00	41,02	291,52	307,55
2011	111,50	140,71	45,60	297,81	313,88
2012	114,06	143,79	56,40	314,25	331,53
2013	118,63	161,40	46,20	326,23	344,17
2014	123,54	169,60	45,60	338,74	357,37
2015	125,38	172,80	46,32	344,50	363,45
2016	127,80	173,94	44,64	346,38	365,43
2017	129,89	181,71	45,36	356,96	376,59
2018	130,27	185,97	44,64	360,88	380,73
2019	130,41	201,77	35,04	367,22	387,42
2020	132,86	210,02	35,04	377,92	398,71
2021	138,47	210,35	36,00	384,82	405,98



#### 4. Evolution du prix du m<sup>3</sup> d'eau



## 5. Le prix de l'eau pour les abonnés des communes de BUSSIERES et de STE AGATHE EN DONZY

Evolution du tarif :

	Désignation	Tarif au 1 <sup>er</sup> janvier 2020	Tarif au 1 <sup>er</sup> janvier 2021	Variation
<b>Part de l'exploitant</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement	65,22	68,48	+ 5,00 %
Part Proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]	Consommation	2,2391	2,3224	+ 3,72 %
<b>Part de la collectivité*</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire	47,44	47,44	0 %
Part Proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]	Consommation	1,8982	1,8982	0 %
<b>Redevances</b>				
Agence de l'Eau [€/m <sup>3</sup> ]	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	0,062	0,070	12,9 %
Agence de l'Eau [€/m <sup>3</sup> ]	Redevance pollution domestique	0,23	0,23	0 %
<b>Taxe</b>	TVA	5.5 %	5.5 %	5,5 %

Composante de la facture 120 m<sup>3</sup> d'un usager (en € TTC) :

	Désignation	M <sup>3</sup>	Prix unitaire 1/01/2021	Montant au 1/01/2021
<b>Part de l'exploitant</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement		68,48	68,48
Consommation [€ HT/m <sup>3</sup> ]	(0 à 120 m <sup>3</sup> )	120	2,3224	278,69
<b>Part de la collectivité</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement		47,44	47,44
Consommation [€ HT/m <sup>3</sup> ]	(0 à 120 m <sup>3</sup> )	120	1,8982	227,78
<b>Tiers</b>				
Agence de l'Eau [€ HT/an]	Redevance prélèvement	120	0,070	8,40
Agence de l'Eau [€ HT/m <sup>3</sup> ]	Redevance pollution domestique	120	0,23	27,60
<b>Total HT en €</b>				658,39
<b>Taxe</b>	TVA (5,5 %)			36,21
<b>Total TTC 120 m<sup>3</sup> en €</b>				694,60
<b>Soit le m<sup>3</sup> TTC en €</b>				5,79

### C. Tarification des ventes d'eau en gros

#### Pour la part collectivité :

Le tarif de la première tranche de consommation des ventes en gros (1 à 1500 m<sup>3</sup>) est similaire à celui des abonnés. Au-delà, le tarif est dégressif selon les tranches suivantes.

	Tarif au 01/01/2020	Tarif au 01/01/2021
Abonnement (avec une base minimum de 320 habitants et maximum de 3 500 habitants)	2,98 € (au 1/04/2020)	2,99 € (au 1/04/2021)
Part Proportionnelle		
1 à 1 500 m <sup>3</sup>	1,3549 €	1,3576 €
1 501 à 10 000 m <sup>3</sup>	0,9235 €	0,9253 €
Au-dessus de 10 000 m <sup>3</sup>	0,7268 €	0,7283 €

#### Pour la part exploitant :

	Tarif au 01/01/2020	Tarif au 01/01/2021
Abonnement	49,84 €	52,34 €
Part Proportionnelle		
1 à 1 500 m <sup>3</sup>	0,8053 €	0,8353 €
1 501 à 10 000 m <sup>3</sup>	0,5223 €	0,5417 €
Au-dessus de 10 000 m <sup>3</sup>	0,5223 €	0,5417 €

### D. Recettes d'exploitation

#### 1. Recettes de la collectivité

	2019	2020	Variation 2019 / 2020
Recettes vente d'eau domestique	6 042 413,95 €	6 234 945,74 €	+ 3,18 %
Autres recettes <sup>1</sup>	242 585,68 €	245 332,00 €	+ 1,13 %
<b>Total des recettes</b>	<b>6 284 999,63 €</b>	<b>6 480 277,74 €</b>	<b>+ 3,10 %</b>

<sup>1</sup> : Les autres recettes correspondent aux contributions des communes liées à la mise à disposition du réseau syndical pour le service incendie et aux contrôles réglementaires des poteaux incendie.

#### 2. Recettes de l'exploitant

	2019	2020	Variation 2019 / 2020
<u>Recettes ventes d'eau</u>			
Part fixe (abonnement)	1 755 000 €	1 817 093 €	3,54 %
Part variable (consommation)	2 422 000 €	2 604 933 €	+7,55 %
Recettes de volume exporté	191 000 €	184 437 €	- 3,44 %
<b>Total des recettes vente d'eau</b>	<b>4 368 000 €</b>	<b>4 606 463 €</b>	<b>+ 5,46 %</b>

<u>Autres recettes</u>	2019	2020	
Recettes liées aux travaux et produits accessoires	667 000 €	681 531€	+ 2,18 %
<b>Total des recettes</b>	<b>5 035 000 €</b>	<b>5 287 994 €</b>	<b>+ 5,02 %</b>

## IV. Indicateurs de performance du service

### **A. Qualité de l'eau**

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

	Nombre de prélèvements réalisés par l'ARS	Taux de conformité
Analyses bactériologiques	121	100 %
Analyses physico-chimiques	158	99,4 %

Les résultats des analyses sont disponibles sur le site internet :

<https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau>

### **B. Protection des ressources en eau**

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau du Captage de l'île du Grand Gravier

	0%	Aucune action
	20%	Etudes environnementale et hydrogéologique en cours
	40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
	50%	Dossier déposé en préfecture
	60%	Arrêté préfectoral
<input type="checkbox"/>	80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
	100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

Import d'eau traitée depuis AMPUIS

<input type="checkbox"/>	20 %	Avis de l'hydrogéologue rendu
--------------------------	------	-------------------------------

Import d'eau traitée depuis RHONE-SUD

<input type="checkbox"/>	60 %	Arrêté préfectoral
--------------------------	------	--------------------

Import d'eau traitée depuis CC du PILAT RHODANIEN

<input type="checkbox"/>	60 %	Arrêté préfectoral
--------------------------	------	--------------------

#### Import d'eau traitée depuis SMEP SAÔNE-TURDINE

<input type="checkbox"/>	60 %	Arrêté préfectoral signé le 18 octobre 2011
--------------------------	------	---

**Valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource,**  
calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services  
publics d'eau potable

80 %
------

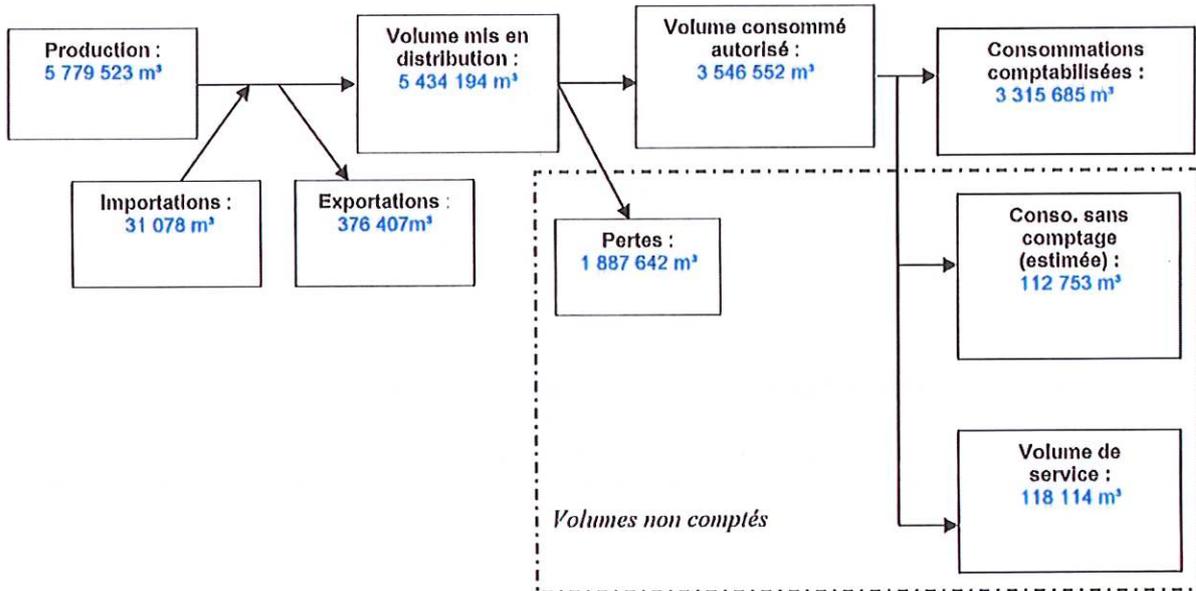
### C. Connaissance et gestion patrimoniale du réseau

#### Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

Les grands ouvrages réservoirs, stations de traitement, pompages... ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice défini par l'arrêté du 2 mai 2007.

		Nombre de points	Points obtenus
<input type="checkbox"/>	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux et des dispositifs de mesures.	10	10
<input type="checkbox"/>	Mise à jour annuelle des plans des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellement de réseaux.	5	5
<input type="checkbox"/>	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations carto. Mise à jour annuelle à partir d'une procédure formalisée.	10	10
<input type="checkbox"/>	+ 1 point par tranche de 10 % (matériau et diamètre renseignés) + 5 points si 95 % du réseau renseigné.	5	5
<input type="checkbox"/>	Connaissance de 50 % de la date ou période de pose des tronçons identifiés (0 à 15 pts).	15	15
<input type="checkbox"/>	Localisation et description des ouvrages annexes (vannes, ventouses, compteurs et conventions de servitudes).	10	5
<input type="checkbox"/>	Mise à jour annuelle de l'inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants.	10	10
<input type="checkbox"/>	Localisation des branchements sur les plans du réseau.	10	10
<input type="checkbox"/>	Caractéristiques des compteurs d'eau avec le carnet métrologique et la date de pose renseignées.	10	10
<input type="checkbox"/>	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau avec date et nature des réparations / travaux effectués renseignés.	10	10
<input type="checkbox"/>	Localisation des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, .....).	10	10
<input type="checkbox"/>	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (sur 3 ans).	10	5
<input type="checkbox"/>	Modélisation des réseaux portant sur 50 % du linéaire de réseaux mise en œuvre.	5	5
	<b>TOTAL</b>	<b>120</b>	<b>115</b>

## D. Performance du réseau



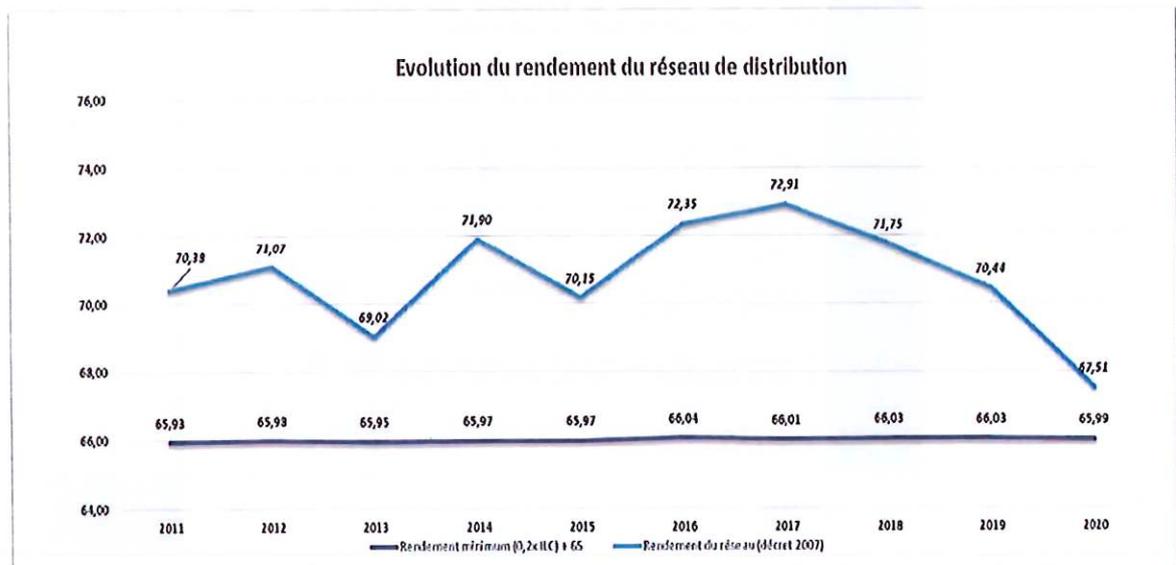
Les chiffres annoncés sont ceux calés sur la période de relève.  
Source : données de l'exploitant

- Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées par l'exploitant.
- Les volumes de service (vidanges, purges, lavages des réservoirs, ...) sont comptabilisés et estimés.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- rendement du réseau de distribution =  
(consommations comptabilisées + exportations + estimation consommations sans comptage + volume de service) /  
(volume produit + importations)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Rendement du réseau de distribution	70,15 %	72,35 %	72,91 %	71,75 %	70,40 %	67,50 %



- indice des volumes non comptés =  
(estimation consommations sans comptage + volume de service + pertes) / longueur du réseau hors  
branchements/365

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Indice linéaire des volumes non comptés* [m³/km/j]	2,28	2,24	2,11	2,24	2,48	2,68

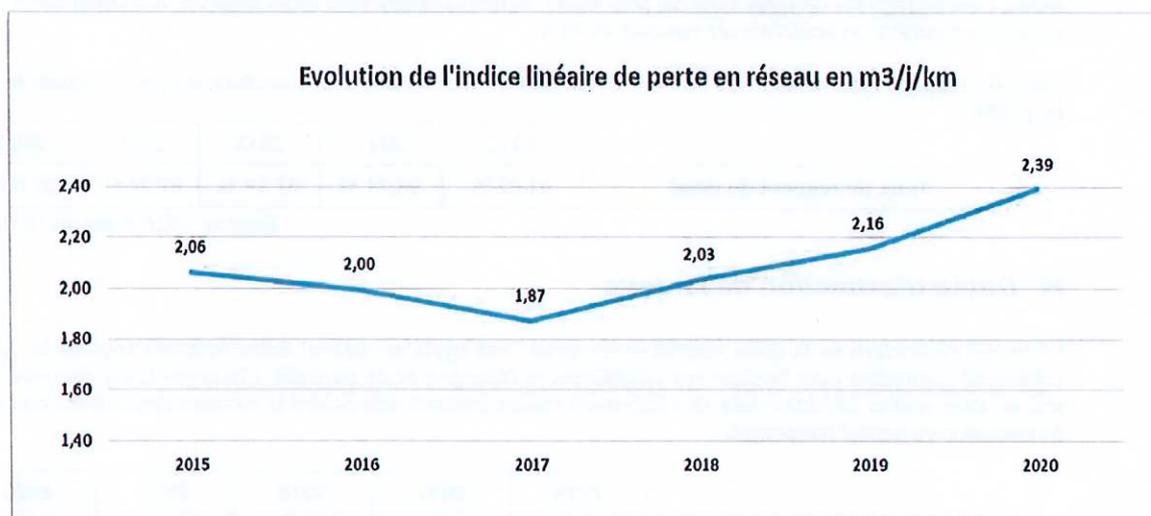
L'indice linéaire des volumes non comptés est considéré comme acceptable en milieu rural quand il est inférieur à 2,5 et bon quand il est inférieur à 1,5.

- Indice linéaire de pertes en réseau = pertes / longueur du réseau hors branchements

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/j] *	2,06	1,99	1,87	2,03	2,16	2,39

L'indice linéaire de pertes est considéré comme acceptable en milieu rural quand il est inférieur à 2,4 et bon quand il est inférieur à 1,5.

Pour les années antérieures à 2014, le linéaire de réseau a été actualisé à 2 080 km (Donnée SIG).



### E. Renouvellement des réseaux

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	22,494	19,386	19,041	22,561	25,450	28,044 *
Taux de renouvellement annuel						1,30 %

\* 30,338 km y compris les canalisations de branchements en Ø 25 mm soit un taux de renouvellement annuel de 1,40 %.

194 branchements renouvelés dans le cadre du programme de travaux.

**Taux moyen de renouvellement des réseaux : 1,06 % hors branchements.**

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelé au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

Le linéaire total du réseau d'eau potable enregistré dans le SIG au 31 décembre 2020 est de 2 163 km.

## F. Continuité du service

### Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

Nombre de coupures d'eau, par millier d'abonnés, survenues au cours de l'année pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance. Les interruptions programmées sont celles qui sont annoncées au moins 24 heures à l'avance.

Les périodes d'alimentation par une eau non conforme au regard des normes de potabilité ne sont pas comptées comme des interruptions. Les coupures de l'alimentation en eau liées à des problèmes qualitatifs sont prises en compte.

Les coupures chez l'abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures ne sont pas prises en compte.

	2016	2017	2018	2019	2020
Taux d'occurrence des interruptions de service non prog.	3,51 ‰	5,38 ‰	6,19 ‰	4,09 ‰	3,53 ‰

Source : données de l'exploitant

## G. Délai d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés

SUEZ s'est engagé sur un délai maximal pour ouvrir un branchement neuf (hors délai de réalisation des travaux) ou remettre en service un branchement existant de 48 h.

Taux de respect (pourcentage du nombre de demandes d'ouverture d'un branchement pour lesquels le délai est respecté) :

	2016	2017	2018	2019	2020
Taux de respect du délai	91,02 %	94,71 %	87,18 %	87,28 %	87,3 %

Source : données de l'exploitant

## H. Durée d'extinction de la dette

La durée d'extinction de la dette, exprimée en année, est égale au rapport entre l'encours total de la dette de la collectivité contractée pour financer les installations et l'épargne brute annuelle. L'épargne brute annuelle est égale aux recettes réelles déduction faite des dépenses réelles incluant notamment le montant des intérêts des emprunts à l'exclusion du capital remboursé.

	2016	2017	2018	2019	2020
Durée d'extinction de la dette	1,86	1,71	1,50	1,77	1,66

## I. Taux d'impayés

Il correspond au taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N - 1.

Le montant facturé au titre de l'année N - 1 comprend l'ensemble de la facture, y compris la redevance de prélèvement, la redevance pollution et la TVA liée à ces postes. Pour une facture donnée, les montants impayés sont répartis au prorata hors taxes et redevances de la part « eau ». Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers.

	2016	2017	2018	2019	2020
Taux d'impayés	0,73 %	0,87 %	0,92 %	0,99 %	1,19 %

Source : données de l'exploitant

*Remarque* : le taux d'impayés correspond à la somme des montants des impayés et non au nombre de factures impayés.

## J. Taux de réclamations

Le taux de réclamations est le nombre de réclamations écrites, reçues par l'opérateur ou directement par la collectivité, rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000.

Sont prises en compte les réclamations relatives à des écarts ou des non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service, notamment au regard du règlement de service, ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celles relatives au niveau de prix.

	2016	2017	2018	2019	2020
Taux de réclamations global ‰	3,41	12,56	10,11	9,15	12,4
Nombre de réclamations reçues par l'exploitant	111	418	356	322	443

Source : données de l'exploitant

## K. Dégrèvements sur les factures d'eau

Pour des surconsommations exceptionnelles et accidentelles, des dégrèvements sont accordés aux abonnés domestiques dans le cadre de la loi « Warsmann » de 2012.

	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de dossiers de dégrèvement éligibles	125	112	131	134	100
Nombre de dossiers non éligibles		32	71	52	34

Pour l'année 2020, 44 511 m<sup>3</sup> ont été exonérés (contre 40 157 m<sup>3</sup> en 2019) avec des dégrèvements allant de 7 m<sup>3</sup> à 8 236 m<sup>3</sup>.

## L. Performance du centre d'appel

Le délégataire s'engage à réaliser un taux de prise d'appel > ou = à 85 % en moyenne calculé par semestre.

	2018	2018	2019	2019	2020	2020
	1 <sup>er</sup> sem.	2 <sup>e</sup> sem.	1 <sup>er</sup> sem.	2 <sup>e</sup> sem.	1 <sup>er</sup> sem.	2 <sup>e</sup> sem.
Taux de prise d'appel moyen	88,3 %	86,9 %	88,5 %	84,1 %	83,8 %	84,1 %

## V. Financement des investissements du service

### A. Travaux engagés ou finalisés au cours de l'exercice

<u>Objet des travaux</u>	Dépenses réalisées en 2020	Subventions accordées en 2020
Programme 2016 : Actions sur les économies d'eau		18 245,00 €
Programme 2018 : Sécurisation secteur Nord	1 299 734,46 €	
Programme 2018 : Renouvellement de canalisation	898 516,35 €	105 430,00 €
Programme 2019 : Travaux Bussières/Ste Agathe	754 655,00 €	
Programme 2019 : Actions sur les économies d'eau	7 050,00 €	31 134,00 €
Programme 2019 : Renouvellement de canalisation et lotissement	1 625 493,66 €	111 972,00 €
Programme 2020 : Renouvellement de canalisation et lotissement	1 585 105,09 €	2 018 750,00 €
Programme 2020 : Actions sur les économies d'eau	125 239,61 €	66 048,00 €

### B. Programme pluriannuel de travaux 2021.

Programme de travaux présenté au Comité Syndical du 26 mars 2021.

<u>Objet des travaux</u>	<u>Montant de travaux</u>
Renouvellement de canalisations	5 230 000,00 €
Renforcement de réseau	42 000,00 €
Renouvellement de la ligne de télécommande 1 <sup>ère</sup> tranche	856 000,00 €
Réhabilitation d'ouvrages	465 000,00 €
Divers et imprévus	150 000,00 €
<b>TOTAL DU PROGRAMME 2021</b>	<b>6 743 500,00 €</b>
Travaux hors programme	350 000,00 €
<b>TOTAL DES TRAVAUX 2021</b>	<b>7 093 000,00 €</b>

### C. Etat de la dette

L'état de la dette au 31 décembre 2020, fait apparaître les valeurs suivantes :

	2018	2019	2020
Encours de la dette au 31 décembre	8 602 037,87 €	10 881 781,61 €	10 557 375,28 €
Remboursements au cours de l'exercice	1 212 337,29 €	1 310 629,67 €	1 520 315,82 €
dont en intérêts	213 751,63 €	192 873,41 €	205 909,48 €
dont en capital	998 585,66 €	1 117 756,26 €	1 314 406,34 €

#### D. Amortissements réalisés

	2018	2019	2020
Montant de la dotation aux amortissements	2 944 815,43 €	3 038 877,93 €	3 144 714,38 €

### VI. Actions de solidarité et de coopération décentralisée

#### A. Aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité

	2018	2019	2020
Montants des abandons de créances de la collectivité.	2 224,34 €	1 137,98 €	570,32 €
Nombre d'aides accordées par le Syndicat.	29	19	8

Le Syndicat adhère depuis 2007 au Fonds Solidarité Logement du département du Rhône. Les aides attribuées prennent la forme d'un abandon de créance, dans la limite d'une somme maximum de 0,20 € par abonné et par an pour la part collectivité, soit 4 621,00 € pour l'année 2020.

Etant donné que les fonds consacrés aux abonnés du Département du Rhône ne sont pas entièrement utilisés, le Syndicat accorde chaque année des abandons de créances pour des abonnés domiciliés dans le Département de la Loire.

Montant des abandons de créances accordés par le délégataire : 1 330,01 € HT

#### B. Opérations de coopération décentralisée

Description	2018	2019	2020
Subventions à des associations humanitaires.	11 850 €	12 300 €	12 300 €

Le Syndicat finance à hauteur de 0,35 € par abonné des actions de solidarité.

Les opérations de coopération décentralisée concernent en 2020 :

- EAU VIVE : 5 000 €
- KEUR d'AFRIQUE : 7 300 €

## VII. Tableau récapitulatif des indicateurs

Indicateurs du service et de performance	2020	2021
Estimation du nombre d'habitants desservis	79 150	79 345
Nombre d'abonnés	35 176	35 649
Prix TTC au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup>	3,32 € / m <sup>3</sup> (01/01/2020)	3,38 € / m <sup>3</sup> (01/01/2021)
Taux de conformité des prélèvements par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100 %	100%
Taux de conformité des prélèvements par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	99,5%	99,4%
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau	100 / 120	110/120
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	80%
Rendement du réseau de distribution	70,4 %	67,5 %
Indice linéaire des volumes non comptés	2,48 m <sup>3</sup> /j/km	2,68 m <sup>3</sup> /j/km
Indice linéaire de pertes en réseau	2,16 m <sup>3</sup> /j/km	2,39 m <sup>3</sup> /j/km
Taux moyen de renouvellement des réseaux (sur 5 ans)	1,03 %	1,06 %
Nombre de demandes d'abandons de créances accordées par le Syndicat	19	8
Montant des abandons de créances (Syndicat + Suez)	2 909,15 €	1 900,33 €
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	4,09 ‰	3,53 ‰
Taux de respect du délai maximal d'ouvertures des branchements pour les nouveaux abonnés	87,28 %	87,30 %
Durée d'extinction de la dette de la collectivité	1,77 ans	1,66 ans
Taux d'impayés sur les factures d'eau	0,99 %	1,19 %
Taux de réclamations	9,15 ‰	12,4 ‰
Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues	OUI	OUI

Des informations sur le service, et tout autre service d'eau ou d'assainissement, sont disponibles sur le site internet [www.services-eaufrance.fr](http://www.services-eaufrance.fr).

Aussi, les résultats des analyses sur la qualité de l'eau distribuée, réalisées par les Agences Régionales de Santé du Rhône et de la Loire, sont consultables sur le site du ministère de la santé [www.sante.gouv.fr](http://www.sante.gouv.fr) rubrique « eau potable ».